



Département du Nord
Canton de COUDEKERQUE-BRANCHE

Arrondissement de DUNKERQUE
Commune de SPYCKER

ARRETE DE RESTRICTION DE CIRCULATION

Nous, Maire de la Commune de SPYCKER,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour les travaux demandés par le SIVOM DES RIVES DE L'AA concernant la pose d'une charpente au city stade situé avenue Abbé Parésys.

ARRETONS

Article 1^{er}

L'accès au city stade, avenue Abbé Parésys 59380 SPYCKER sera interdit au public du 16/07/2025 au 17/07/2025 inclus pour des travaux de pose de charpente. Le stationnement devant le city stade sera également interdit.

Un périmètre sera établi afin de laisser un accès à la benne à végétaux le 16/07/2025 de 14h00 à 17h00.

Article 2

Avant toute intervention, l'entreprise doit en informer les habitants concernés. Des panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux afin de réglementer la circulation, afin d'éviter tout accident de la circulation et d'assurer la sécurité des usagers.

L'entreprise s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour faciliter l'accès aux véhicules de secours.

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOURBOURG
- M. le Commandant du Service Incendie de DUNKERQUE
- M. le Président de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE
- SIVOM DES RIVES DE L'AA

Chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

L'affichage du présent arrêté sera effectué pour avertir les riverains.

A SPYCKER, le 7 juillet 2025

Le Maire,
Jean-Luc GOETBLOET

